

Considérant la fermeture des locaux de l'OTC, durant le premier confinement, et des mesures restrictives post-confinement,

Considérant le montant des « charges anormales », et des pertes de recettes de l'Office de Tourisme Communautaire pour 2020, en raison de la crise de la COVID-19,

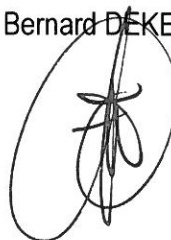
Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 17 mars 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Communautaire, liée à la crise de la COVID-19, d'un montant de 40 344,54 €.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle. The signature is written over the printed name 'Bernard DEKENS'.